

Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique

Texte déposé

Les votes du Grand Conseil de mardi 25 mars et du mardi 1^{er} avril 2014 concernant le financement des travaux de l'Abbatiale de Payerne ont été l'occasion pour de nombreux députés de poser une série de questions. Questions qui n'ont que partiellement trouvé une réponse auprès du Conseil d'Etat.

L'aide financière pour la rénovation de l'Abbatiale de Payerne a été soutenue à l'unanimité du Grand Conseil et il faut s'en réjouir. Par contre, le choix de cet objet, en regard de nombreux autres sis sur le territoire vaudois, n'a pas été compris par l'ensemble des députés.

Le séquençage de la démarche, la responsabilité de la conduite des travaux par la commune, etc., pouvant se retrouver dans de nombreuses autres communes, il y a lieu de poser des règles claires. Ces règles permettront à l'ensemble des communes vaudoises d'être sur un pied d'égalité et permettra à notre Grand Conseil de ne pas se déterminer objet par objet sans avoir une vue d'ensemble.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

- de communiquer une liste exhaustive des objets du patrimoine architectural et archéologique sur le territoire vaudois méritant un financement cantonal ;
- d'élaborer une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique ;
- de définir les modalités permettant aux communes d'accéder au soutien financier du canton ainsi que le montant de ce dernier.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Lausanne, le 1^{er} avril 2014.

*(Signé) Yves Ferrari
et 26 cosignataires*

Développement

M. Yves Ferrari (VER) : — Ce postulat a été annoncé il y a une semaine, au sein de ce plénum. Il reprend les différentes discussions que nous avons eues lorsque nous avons voté une subvention pour la rénovation de l'Abbatiale de Payerne. C'était une très bonne chose que ce parlement l'ait accepté à l'unanimité, si ma mémoire est bonne. Il n'en demeure pas moins qu'au sein du plénum, plusieurs intervenants avaient insisté sur le fait que le financement ne devait pas se faire au coup par coup.

C'est la raison pour laquelle ce postulat demande au Conseil d'Etat de communiquer une liste exhaustive des objets du patrimoine architectural et archéologique sur le territoire vaudois méritant un financement cantonal. Il lui demande d'élaborer une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique, que ce ne soit pas fait une fois pour l'un sans savoir quand cela se fera pour l'autre. Le cas échéant, j'ai entendu dire qu'un ordre de priorité pourrait être introduit parmi tous ces objets. Surtout, ainsi que l'a soulevé notre collègue municipale de Nyon, il s'agit de définir les modalités permettant aux communes d'accéder au soutien financier du canton, ainsi que les montants de ce dernier. Cela permettra à l'ensemble des communes du canton d'avoir une base commune pour pouvoir, le cas échéant, adresser des demandes de subventions à l'Etat lorsqu'il y aura des éléments à conserver. D'emblée, je me réjouis d'en discuter en commission avec certains d'entre vous.

Le postulat, cosigné par plus de 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.